

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**  
**Département : GERS**  
**COMMUNE DE LE HOUGA**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-46**  
**Séance du 10 Décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 032-213201551-20251210-DELIB202546-DE

S2LO

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Excusés : 2

Date convocation :  
04/12/2025

**Date affichage :**

04/12/2025

Le dix Décembre 2025, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

**Présents** : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne

**Procurations** : Madame BARBE Guylaine à Madame MESTRES Michèle

**Excusés** : Madame DARZACQ DOAT Anne, Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MESTRES Michèle a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention de participation prévoyance – Demande de Mandat au Centre de Gestion**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la participation prévoyance elle souhaite confier au Centre Gestion de La Fonction Territoriale du Gers un mandat afin qu'il réalise, en son nom, une procédure d'appel à concurrence pour la sélection d'un organisme assureur dans le cadre de la convention de participation « Prévoyance ».

Elle propose que la commune mandate le CDG32 pour :

- Préparer et lancer en son nom, un appel à concurrence destiné à identifier un ou des organismes assureurs capables de proposer une convention de prévoyance collective,
- Rédiger les pièces de consultation (cahier des charges, règlement de consultation, etc) et les annexes nécessaires, en concertation avec la collectivité,
- Analyser les offres reçues, en veillant à la conformité, à la compétitivité et à la qualité des garanties proposées,
- Proposer une convention de participation à soumettre à la collectivité.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers à agir en son nom pour la conduite d'un appel à concurrence relatif à une convention prévoyance,
- Mandate le Centre de Gestion pour les missions décrites ci-dessus,
- S'engage à coopérer pleinement avec le CDG pour assurer la réussite de cette démarche (fournir au CDG toutes les données et informations nécessaires à la réalisation de la consultation).

Fait et délibéré, le 10 Décembre 2025  
Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

